

Communiqué de presse

Signature de la convention « Centralités rurales en région » de Saint-Germain-du-Bois

Jeudi 4 mai 2023 à mairie de Saint-Germain-du-Bois (71)

Le programme « Centralités rurales en région »

Les centralités rurales intermédiaires constituent un des quatre piliers de la politique de cohésion territoriale (avec les quartiers politiques de la ville, les territoires de projets et les PNR, et les ruralités) portée par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Ces villes concentrent des commerces, des services et des équipements fréquentés par la population et par les habitants des communes voisines ne possédant pas cette même offre sur place. Ces pôles sont d'autant plus importants qu'ils sont situés hors des zones urbaines et animent, le plus souvent, de vastes territoires peu denses et éloignés des grandes villes. Ils ont une fonction identitaire forte et connaissent globalement des variations démographiques et d'emploi défavorables, et un revenu moyen par habitant plus faible que la moyenne régionale.

Conformément à ses engagements de mandat, la Région, cheffe de file de l'aménagement du territoire a construit un outil réactif, dédié aux centralités les plus fragiles dans une logique de différenciation permettant de donner plus à ceux qui ont moins.

128 communes cumulant des critères de centralités et de fragilités ont été sélectionnées pour être accompagnées dans le cadre du nouveau dispositif « **Centralités rurales en Région** ».

Doté d'une enveloppe totale de 60 M€ sur la période 2022-2026, ce dispositif offre un cadre d'intervention ciblé pour ces centralités petites à intermédiaires de moins de 15 000 habitants, hors des grands pôles urbains, et reconnues comme fragiles.

En cohérence avec les orientations du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), les objectifs du dispositif sont de :

- Garantir un socle commun de services aux citoyens sur les territoires,
- Redynamiser les centres-bourgs et les centres villes par une action globale,
- Maintenir les services pour les habitants des centralités et de leur bassin de vie,
- Animer un territoire peu dense et éloigné des grandes agglomérations,
- Lutter contre le sentiment d'abandon ou de délaissement pouvant être ressenti par les habitants.

Deux types de conventionnement cadre et d'accompagnement sont possibles :

- Les communes disposant déjà d'une stratégie de revitalisation antérieure à cinq ans pourront bénéficier d'une enveloppe maximale de 500 000 €,
- Les villes qui ne sont pas dotées d'une stratégie globale de revitalisation antérieure à cinq ans pourront bénéficier d'une aide maximale de 200 000 €, afin de réaliser notamment l'étude de revitalisation.

La Région accompagne ensuite, dans les communes conventionnées, les projets qui :

- S'inscrivent dans leur stratégie globale de revitalisation,
- Participent à la transition énergétique et environnementale (respect d'éco-conditions renouvelées),
- Associent les usagers et les habitants.

Les premières conventions ont été délibérées à la Commission permanente du 8 juillet 2022. À ce jour, **47 communes ont été accompagnées.**

Signature de la convention « Centralités rurales en région » de Saint-Germain-du-Bois

Afin d'élaborer une stratégie de revitalisation à la faveur de la redynamisation de son centre-bourg, la commune de Saint-Germain-du-Bois est éligible à l'enveloppe des 200 000 € de soutien régional.

Nadine Robelin, maire de Saint-Germain-du-Bois,

Didier Fichet, président de la communauté de communes de Bresse-Revermont,

Jérôme Durain, conseil régional,

signeront la convention « Centralités rurales en région » 2022-2026,

jeudi 4 mai 2023 à 15 heures à la mairie de Saint-Germain-du-Bois,

14 place du Marché – 71330 SAINT-GERMAIN-DU-BOIS.

CONTACTS PRESSE RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08